

8 décembre 2022

## **Renouvellement de la convention FIPHFP 2022-2024 : la Région Hauts-de-France renforce son engagement en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap**

Ce jeudi 08 décembre, Brigitte FOURE, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'administration générale, des affaires juridiques, de la simplification administrative, du personnel et du dialogue avec les syndicats, Faustine MALIAR, conseillère régionale déléguée au handicap et à la prévention des violences faites aux femmes et Marc DESJARDINS, directeur du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) ont signé une nouvelle convention de trois ans en présence d'Anthony BARBIER, directeur régional adjoint Banque des territoires – Caisse des dépôts Hauts-de-France et d'Isabelle CHAVOT, directrice territoriale handicap pour les Hauts-de-France FIPHFP.

Cette signature avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique vient renforcer la politique d'insertion et de maintien dans l'emploi portée par la Région Hauts-de-France en sa qualité d'employeur.

### **Une nouvelle convention triennale 2022/2024**

La Région Hauts-de-France a mis en place de nombreuses actions en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et ce depuis plusieurs années. Cette politique volontariste a été soutenue par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) à travers la signature d'une convention 2018-2020, prolongée en 2021. Cette convention était la première à l'échelle des Hauts-de-France. Elle a permis de déployer une politique handicap forte au sein de l'institution.

La Région a développé notamment le télétravail (médical) avec la duplication au domicile ou en tiers-lieu des aménagements pour les collègues en ayant besoin, le financement d'aides individuelles (appareillages auditifs, semelles orthopédiques...) afin que chaque agent puisse être équipé sans reste à charge pour lui, l'accompagnement des agents dans leurs démarches de reconnaissance du handicap et le développement des Auxiliaires de Vie Professionnelles (AVP) et leur accompagnement.

En signant une nouvelle convention avec le FIPHFP en 2022, la Région a pour ambition de poursuivre et de pérenniser une politique handicap forte, structurée et lisible. Au-delà de maintenir un taux d'emploi supérieur à 6%, sa volonté s'inscrit dans une démarche volontariste globale, avec l'intégration du handicap de façon transversale dans la politique et les projets RH, la politique managériale et, plus globalement, dans les champs de compétences et d'intervention de la Région Hauts-de-France, en particulier en matière d'apprentissage.

A travers cette nouvelle convention, la Région souhaite orienter son action sur les axes forts suivants:

- La poursuite de la structuration et de la formalisation d'un dispositif handicap qui permette un accompagnement professionnel, adapté et de qualité des agents en situation de handicap et qui permettra d'anticiper davantage les problématiques et les repositionnements qui sont nécessaires ;
- Le maintien du taux d'emploi à hauteur de 10 % malgré une baisse prévisible dans les prochaines années en raison des départs à la retraite à venir. Actuellement, la Région a un taux d'emploi de 10,08 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (soit 50 % au-delà du seuil réglementaire), ce qui représente 838 BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) ;

---

### **CONTACTS PRESSE**

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Clémence Biat – Attachée de presse : [clemence.biat@hautsdefrance.fr](mailto:clemence.biat@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 04 / 07 88 15 93 35

Lucie Marciniak – Attachée de presse : [lucie.marciniak@hautsdefrance.fr](mailto:lucie.marciniak@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 42 / 06 38 63 18 92

Pierre-Yves Gallety – FIPHFP : [pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com](mailto:pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com) – 06 42 98 71 47

---

8 décembre 2022

- L'information, la sensibilisation et la formation des agents et des encadrants ;
- Le maintien dans l'emploi des agents dans les meilleures conditions pour ceux-ci et pour le fonctionnement des services, en agissant sur l'aménagement des postes de travail et sur le recrutement d'assistants de vie professionnelle notamment ;
- Le recrutement de travailleurs handicapés chaque année et plus particulièrement le recrutement d'apprentis (42 apprentis recrutés sur la durée de la convention).

A travers cette nouvelle convention, un budget global de 3 103 279 € est alloué à l'emploi d'agents en situation de handicap, dont 1 035 390 € sont apportés par le FIPHFP. Sur cette enveloppe globale, 1 202 298 € sont consacrés au recrutement (notamment d'apprentis) et 1 355 680 € au maintien dans l'emploi des agents de la collectivité. Cet engagement financier va permettre de consolider durablement la capacité de la Région à agir en faveur de la qualité de vie au travail en étant porteuse de leviers d'intégration et d'inclusion à l'égard de l'ensemble de ses collaborateurs.

#### A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi dans les trois Fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,44 % en 2021.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

#### A propos de La Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Elle accompagne les grandes mutations en cours notamment celles dans les territoires, à ce titre elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

---

#### CONTACTS PRESSE

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : [peggy.collette@hautsdefrance.fr](mailto:peggy.collette@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Clémence Biat – Attachée de presse : [clemence.biat@hautsdefrance.fr](mailto:clemence.biat@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 04 / 07 88 15 93 35

Lucie Marciniak – Attachée de presse : [lucie.marciniak@hautsdefrance.fr](mailto:lucie.marciniak@hautsdefrance.fr) – 03 74 27 48 42 / 06 38 63 18 92

Pierre-Yves Gallety – FIPHFP : [pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com](mailto:pierre-yves.gallety@tbwa-corporate.com) – 06 42 98 71 47

---